

*Compte-rendu*  
**Réunion du conseil communautaire**  
*Mardi 10 avril 2018 à Bellevaux*

**Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Cyrille (DS)
<u>Montriond :</u>	LAGRANGE Georges et BRAIZE Alain
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine :</u>	BERGER Gérard, PHILIPP Martine, RASTELLO Lucien, PEILLEX Gilbert, RICHARD Hélène, RICHARD Michel et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET Sophie
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe, Henri ANTHONIOZ et GOINE Nathalie
<u>Essert-Romand :</u>	GAYDON Christelle (DT)
<u>Lullin :</u>	CRAYSTON José
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, CORNIER-PASQUIER Anne et PASQUIER Régis

**Procurations :**

COTTET-DUMOULIN Patrick (Saint Jean d'Aulps) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)

**Délégués présents sans droit de vote :**

HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

**Délégués excusés :**

COTTET-DUMOULIN Patrick (St Jean d'Aulps), BOIRE-VARLET Catherine Sophie (St Jean d'Aulps), DEGENEVE Alain (Lullin) et POLLIEN Frédéric (DS La Baume)

**Délégués absents :**

MUFFAT Jean-François (DS Essert-Romand), COFFY Serge (DT La Baume), LE RAY Gérard (DS La Côte d'Arbroz), GALLAY Gilbert (DT La Forclaz) et DUPONT Eric (DS Seytroux)

**Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et HANON Pierre (Trésorier)

**Secrétaire de séance :**

MORAND Jean-Claude

## **1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 mars 2018**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la dernière réunion.**

## **2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs**

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs réunions ont eu lieu depuis le 27 mars 2018 :

- 28 mars 2018 : SIAC à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 29 mars 2018 : conseil du SIAC à Thonon
- 30 mars 2018 : SIAC à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 3 avril 2018 : rencontre Région / AO2 à Annecy (*Sophie MUFFAT*)
- 4 avril 2018 : commission transport du SIAC (*Jacqueline GARIN, Sophie MUFFAT, Christophe MUTILLOD*)
- 4 avril 2018 : SIAC à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 5 avril 2018 : AG Empreintes 74 à Châtel (*Hélène RICHARD*)
- 5 avril 2018 : salon CREACIMES de CLD à Morzine (*Christophe MUTILLOD*)
- 6 avril 2018 : SIAC à Thonon (*Christophe MUTILLOD*)
- 10 avril 2018 : convention agricole SIAC à Thonon (*Jacqueline GARIN*)

## **3- Finances**

### ***3.1 Nouvelles demandes de subventions***

Stéphane PUGIN-BRON fait part de 2 nouvelles demandes de subvention :

- SCMVA : 25 000 €
- Association des jeunes sapeurs-pompiers de Bellevaux-Boège-Lullin : 500 €

Stéphane PUGIN-BRON fait également part de la proposition faite par le bureau d'attribuer une subvention aux collèges de Saint Jean d'Aulps et de Bellevaux sur la base d'une aide fixée à 13 € par collégien, soit pour 2018 :

- Collège Henri-Corbet : 5 109 € (393 élèves)
- Collège Notre-Dame : 4 017 € (309 élèves)

*Gérald LOMBARD, Trésorier du collège Notre Dame de Bellevaux, ne prend pas part au vote.*

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces nouvelles subventions.**

*~ Les conseillers communautaires de Morzine, absents en début de réunion, rejoignent la séance. ~*

### ***3.2 Budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps***

#### ***3.2.1 Approbation du compte de gestion 2017***

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps.**

#### ***3.2.2 Vote du compte administratif 2017***

*Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.*

Christophe MUTILLOD présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2017 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 16 124,66 €.

	Dépenses HT 2017	Recettes HT 2017	Résultat 2017
Fonct.	151 073,48 €	167 198,14 €	16 124,66 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>151 073,48 €</b>	<b>167 198,14 €</b>	<b>16 124,66 €</b> <i>2016 : 25 570,12€</i>

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 16 124,66 €.

### 3.2.3 Affectation du résultat 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre l'excédent 2017 (16 124,66 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

### 3.2.4 Vote du budget primitif 2018

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe – Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps sur la base des crédits suivants :

	<i>Rappel BP 2017</i>	<b>BP 2018</b>
Fonct.	167 600 €	159 800 €
Invest.	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>167 600 €</b>	<b>159 800 €</b>

## 3.3 Budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif

### 3.3.1 Approbation du compte de gestion 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

### 3.3.2 Vote du compte administratif 2017

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2017 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 52 706,10 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

	Dépenses HT 2017	Recettes HT 2017	Résultat 2017
Fonct.	114 145,53 €	166 851,63 €	52 706,10 €
Inv.	0,00 €	8 400,25 €	8 400,25 €
<b>Total</b>	<b>114 145,53 €</b>	<b>175 251,88 €</b>	<b>61 106,35 €</b> 2016 : 22 238,37€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 52 706,10 € et un excédent d'investissement d'un montant de 8 400,25 €.

### 3.3.3 Affectation des résultats 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2017 selon les modalités suivantes :

<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2017</b>	<b>52 706,10 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2017 avant affectation :	8 400,25 €
- Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
<b>Soit un excédent de :</b>	<b>8 400,25 €</b>
<b>Affectation en investissement (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Report en fonctionnement (002)</b>	<b>52 706,10 €</b>

### 3.3.4 Vote du budget primitif 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe – Service Public d'Assainissement Non Collectif sur la base des crédits suivants :

	<i>Rappel BP 2017</i>	<b>BP 2018</b>
Fonct.	209 100 €	165 200 €
Invest.	8 400,25 €	8 400,25 €
<b>Total</b>	<b>217 500,25 €</b>	<b>173 600,25 €</b>

## 3.4 Budget annexe – Transport scolaire

### 3.4.1 Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe – Transport scolaire.

### 3.4.2 Vote du compte administratif 2017

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD présente au conseil communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2017 du budget annexe du Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 144,18 €.

	Dépenses HT 2017	Recettes HT 2017	Résultat 2017
Fonct.	357 722,69 €	357 866,87 €	144,18 €
Inv.	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>357 722,69 €</b>	<b>357 866,87 €</b>	<b>144,18 €</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe – Transport scolaire qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 144,18 €.

### 3.4.3 Affectation du résultat 2017

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de reprendre l'excédent 2017 (144,18 €) et de l'affecter en totalité en section de fonctionnement.

### 3.4.4 Vote du budget primitif 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe – Transport scolaire :

	<i>Rappel BP 2017</i>	<b>BP 2018</b>
Fonct.	390 000 €	410 000 €
Invest.	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>390 000 €</b>	<b>410 000 €</b>

## 3.5 Budget annexe – ZAE du Vernay-Bron

### 3.5.1 Approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe – ZAE du Vernay-Bron.

### 3.5.2 Vote du compte administratif 2017

Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

Christophe MUTILLOD fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de voter le compte d'administratif 2017 du budget annexe de la ZAE du Vernay-Bron, et ce même si aucun mandat ni aucun titre n'a été émis sur ce budget au cours de l'exercice.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget annexe – ZAE du Vernay-Bron,

### 3.5.3 Vote du budget primitif 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe – ZAE du Vernay-Bron :

	<i>Rappel BP 2017</i>	<b>BP 2018</b>
Fonct.	4 950 002 €	4 950 002 €
Invest.	3 300 002 €	3 300 002 €
<b>Total</b>	<b>8 250 004 €</b>	<b>8 250 004 €</b>

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le montant de ce budget peut paraître impressionnant car on y trouve un certain nombre d'opérations d'ordre liées à la comptabilité de stock qui s'impose en matière de ZAE pour chaque stade de l'opération (terrains aménagés, terrains en cours et terrains aménagés). Il précise que, sans ces opérations d'ordre, le budget ne serait que de 1 650 000 euros HT, ce qui correspond au coût réel de l'aménagement de la zone tel qu'il est estimé actuellement.

### 3.6 Budget annexe ZAE de Moulin Dessailly – Vote du budget primitif 2018

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du budget annexe – ZAE de Moulin Dessailly :

	Rappel BP 2017	BP 2018
Fonct.	0 €	300 000 €
Invest.	0 €	200 000 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>500 000 €</b>

### 3.7 Budget principal

#### 3.7.1 Approbation du compte de gestion 2017

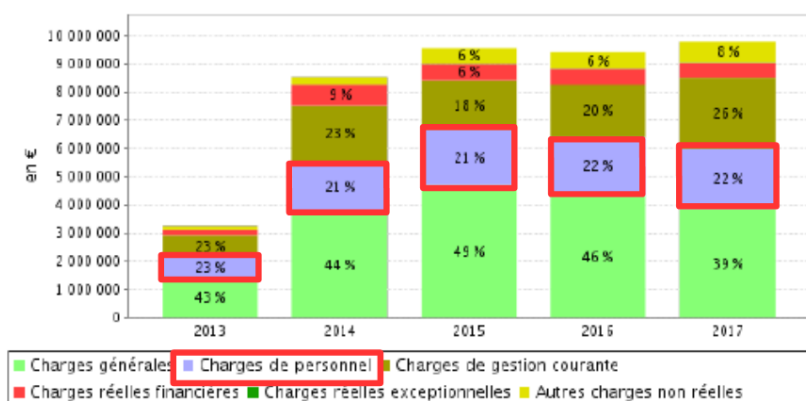
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 du budget principal.

#### 3.7.2 Vote du compte administratif 2017

Christophe MUTILLOD présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2017 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 954 792,59 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 2 269 001,69 €.

	Dépenses HT 2017	Recettes HT 2017	Résultat 2017
Fct 2016	14 415 556,13 € 9 967 064,31 €	20 370 348,72 € 14 804 733,97 €	5 954 792,59 € 4 837 669,66 €
Inv 2016	5 834 773,91 € 6 451 457,46 €	3 565 772,22 € 5 091 759,60 €	-2 269 001,69 € - 1 359 697,86 €
<b>Total 2016</b>	<b>20 250 330,04 €</b> <b>16 418 521,77 €</b>	<b>23 936 120,94 €</b> <b>19 896 493,57 €</b>	<b>3 685 790,90 €</b> <b>3 477 971,80 €</b>

### Dépenses de fonctionnement Évolution des charges de personnel



## Dépenses de fonctionnement *Zoom sur le personnel*

- Masse salariale CA 2016 2 097 061 €
- **Masse salariale CA 2017 2 144 430 €**  
**soit + 2,2 %**  
(contre + 3 % prévu au BP 2017)

- ✓ Augmentation du point d'indice de 0,6 % +8 000 €
- ✓ Animatrice biblio (0,75 etp au lieu de 0,5 à partir d'avril) +4 000 €
- ✓ Chargée de mission Natura 2000 (0,8 etp au lieu de 0,5 à partir de mai) +6 000 €
- ✓ Urbanisme (1 instructeur de plus à partir du 15 février) +25 000 €
- ✓ Emploi civique MSAP (à compter du 1<sup>er</sup> octobre) + 500 €

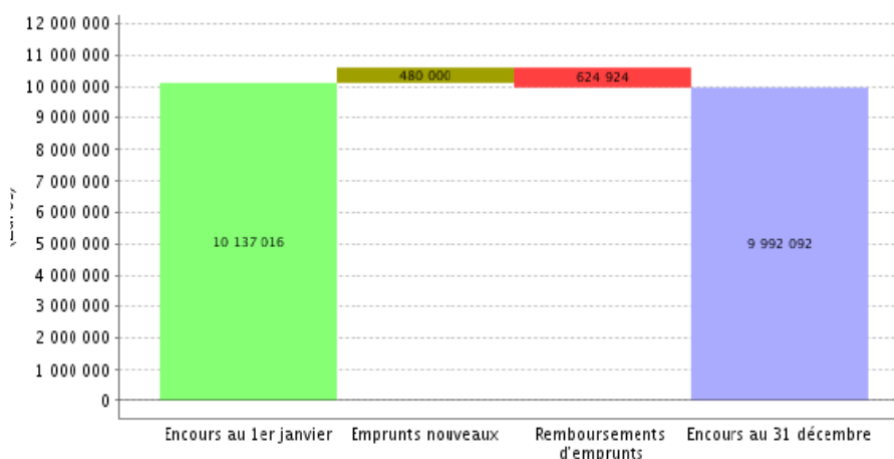
En €/hab	GFP	2017 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	301	106	79	79
Charges de personnel	167	121	95	106
Charges de gestion courante	197	100	84	79
Charges réelles financières	42	13	6	6
Charges réelles exceptionnelles	1	11	9	7

Ratio en prenant la population DGF (28 094 hab.)

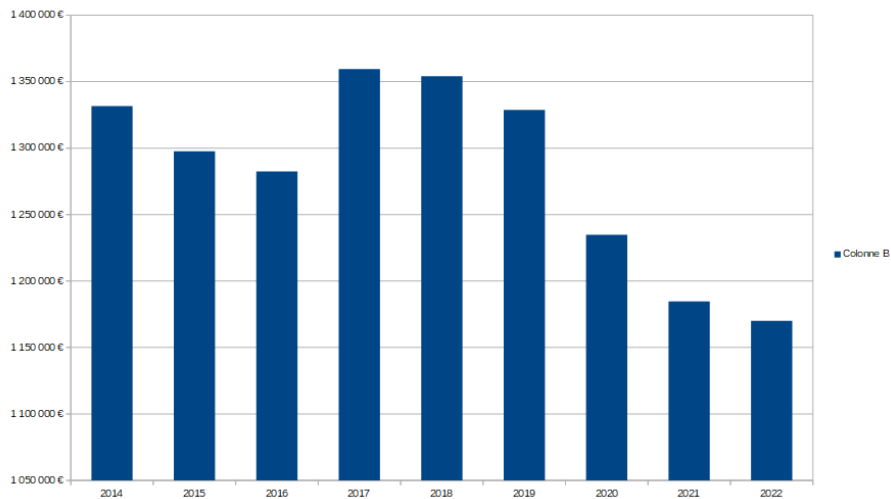
- Charges générales 137
- Personnel 76
- Charges gestion 90
- Charges financières 19



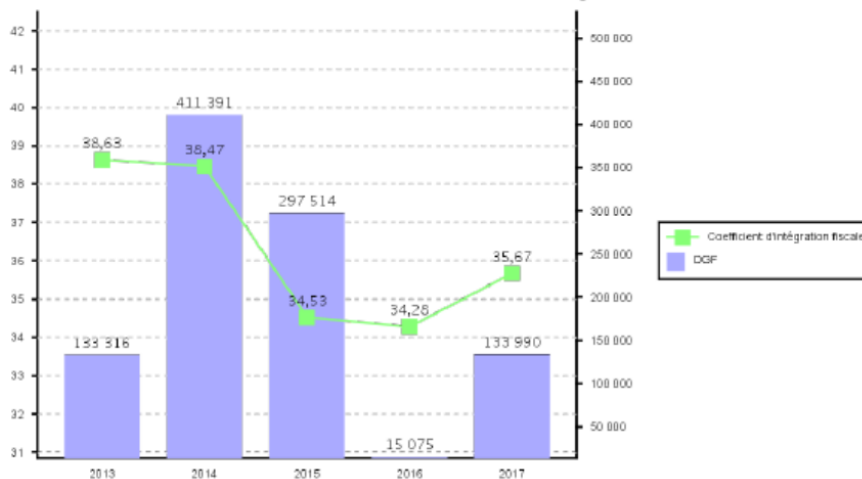
### Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2017



## Évolution de l'annuité de la dette



## Évolution de la DGF et du coefficient d'intégration fiscale



Jacqueline GARIN, Présidente, quitte la séance.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget principal.**

### 3.7.3 Affectation des résultats 2017

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2017 selon les modalités suivantes :**

<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2017</b>	<b>5 954 792,59 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement estimé :	
- Résultat d'investissement 2017 avant affectation :	- 2 269 001,69 €
- Restes à réaliser en dépenses :	2 160 300,00 €
- Restes à réaliser en recettes :	2 160 300,00 €
<b>Soit un besoin de :</b>	<b>2 269 001,69 €</b>
<b>Affectation en investissement (1068)</b>	<b>2 269 001,69 €</b>
<b>Report en fonctionnement (002)</b>	<b>3 685 790,90 €</b>

### 3.7.4 Vote du budget primitif 2018

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le projet de budget présenté ce soir a été établi à partir :

- du débat d'orientation budgétaire en conseil du 27 mars 2018,
- des bases fiscales prévisionnelles fournies par l'État le 30 mars 2018.



## Dépenses et recettes 2018

	BP 2017 + DM	BP 2018
Fonct.	<b>20 210 300 €</b>	<b>20 962 500 €</b>
Invest.	<b>9 834 100 €</b>	<b>12 214 500 €</b>
<b>Total</b>	<b>30 044 400 €</b> Part invest : 32,7%	<b>33 177 000 €</b> Part invest. : 36,8 %

### **Dépenses de fonctionnement** *Répartition par grandes compétences*

- Déchets **22,0 %**
- Attributions de Compensation **19,2 %**
- Voirie **16,0 %**
- Développement économique et aménagement du territoire (*ZAE, saisonniers, urbanisme, tourisme, environnement/agriculture/forêt*) **8,8 %**
- Mobilité (*transport, ascenseurs*) **5,6 %**
- Cotisations diverses (*FPIC, SIAC*) **4,8 %**
- Politique culturelle (*musées, mus, bibli*) **4,6 %**
- Action sociale (*RAM, crèches, santé*) **4,4 %**
- Dépenses imprévues **3,7 %**
- Équipements sportifs (*foot, sentiers, gymn.*) **3,2 %**
- Administration générale et direction **2,7 %**
- GEMAPI **2,0 %**
- SPANC (*dont étude eau/assainissem.*) **1,6 %**
- Équipements publics (*gendarmerie, ferme*) **1,4 %**

### **Dépenses de fonctionnement** *Répartition des dépenses par nature*

- Charges à caractère général **23,9 %**
- Atténuation de produits (*FPIC et AC*) **21,9 %**
- Virement en investissement **19,1 %**
- Autres charges (*contribution STOC, SIAC et subventions aux associations*) **14,2 %**
- Personnel **10,7 %**
- Opérations d'ordre **3,8 %**
- Dépenses imprévues **3,7 %**
- Charges financières **2,5 %**
- Charges exceptionnelles **0,2 %**

## Dépenses de fonctionnement

### Zoom sur le personnel

• Masse salariale BP 2017	2 267 100 €
• <b>Masse salariale BP 2018</b>	<b>2 238 800 €</b>
	<b>soit - 1,3 %</b>

- ✓ Réorganisation chef de service déchets (1 chef + 1 assistant à la place de 2 chefs)
- ✓ Pas de DRH pendant au moins 4 mois
- ✓ Poste responsable achat publique budgété 6 mois en 2017 et pas en 2018
- ✓ Pas de création de poste nouveau

**76 agents** (soit env. 53,7 etp)  
(2017 : 76 agents)

- ✓ **40** salariés annuels (28 titulaires, 8 CDD, 5 CDI)
- ✓ **11** salariés saisonniers hiver
- ✓ **20** salariés saisonniers été
- ✓ **2** agents communaux mis à disposition à l'année (DRH + responsable technique MZ)
- ✓ **2** agents communaux mis à disposition pour la saison d'été (agents techniques MZ)
- ✓ **1** emploi civique (MSAP)

### Personnel : répartition par service

➤ Direction :	1 (1 etp)
➤ Paie / compta / budget / marchés :	5 (4 etp)
➤ Transport :	1 (0,9 etp)
➤ Action sociale (petite enfance /santé) :	4 (1,6 etp)
➤ Politique culturelle :	10 (7,7 etp)
➤ SPANC :	1 (1 etp)
➤ Urbanisme :	3 (3 etp)
➤ Développement Économique (ZA, Natura, saisonniers, projets) :	5 (3,8 etp)
➤ Services techniques	
✓ Déchets :	28 (18,3 etp)
✓ Voirie, bâtiment :	15 (9,2 etp)
✓ Sentiers :	7 (3,2 etp)
✓ Coursives AZ :	3 (1,2 etp)

Total supérieur à 76 agents car certains sont affectés sur plusieurs services

### **Recettes de fonct. : répartition par nature**

• 4 taxes/CVAE/IFER/TASCOM	<b>53,4 %</b>
• TEOM	<b>12,0 %</b>
	<i>soit fiscalité</i>
	<b>65,4 %</b>
• Excédent	<b>17,6 %</b>
• Parti. org. publics / subv.	<b>4,5 %</b>
• DGF	<b>3,9 %</b>
• Redevance Spéciale	<b>2,1 %</b>
• Ventes diverses (cartes/matériaux)	<b>2,0 %</b>
• Locations immobilières	<b>1,1 %</b>
• Remboursement budgets annexes	<b>0,3 %</b>
• Taxe de séjour	<b>0,5 %</b>
• Location pers. et mat.	<b>0,1 %</b>
• FCTVA fonctionnement	<b>0,5 %</b>
• AC négatives	<b>0,5 %</b>
• FNGIR / DCRTP	<b>0,5 %</b>
• Recettes diverses (rembours. divers)	<b>1,0 %</b>

### **Dépenses d'investissement**

#### **Répartition par grandes compétences**

• Action sociale ( <i>petite enfance/MSP/MSAP</i> )	<b>25,2 %</b>
• Voirie	<b>23,7 %</b>
• Déchets	<b>15,1 %</b>
• Équipement sportifs ( <i>foot+ sentiers+gymn.</i> )	<b>14,9 %</b>
• Mobilité ( <i>ascenseurs + gare d'accueil AZ</i> )	<b>9,2 %</b>
• Développement économique et aménagement du territoire ( <i>Urbanisme-PLUi, ZAE hors BA, tourisme, agriculture et forêt</i> )	<b>3,9 %</b>
• Politique culturelle	<b>3,7 %</b>
• GEMAPI	<b>2,9 %</b>
• Équipements publics ( <i>gendarmerie, ferme</i> )	<b>1,3 %</b>
• Administration générale	<b>0,1 %</b>
• SPANC	<b>0,0 %</b>

### **Dépenses d'investissement**

#### **Répartition des dépenses par nature**

• Solde d'exécution de la SI reporté	<b>18,6 %</b>
• Remboursement d'emprunts	<b>7,3 %</b>
• Immobilisat. incorporelles ( <i>PLUi / études</i> )	<b>2,9 %</b>
• Immobilisations corporelles ( <i>matériel</i> )	<b>10,0 %</b>
• Immobilisations en cours ( <i>tx / bâtiments</i> )	<b>57,6 %</b>
• Opérations sous mandat ( <i>école Vailly</i> )	<b>3,5 %</b>
• Opérations d'ordre	<b>0,1 %</b>

## Évolutions des annuités de la dette

- Annuités 2017 1 362 800 €
  - *intérêts* 548 400 €
  - *capital* 814 400 €
  
- Annuités 2018 1 425 300 €
  - *dont intérêts* 532 300 €
  - *dont capital* 893 000 €
  
- *Soit 62 500 € de plus qu'en 2017 (+ 4,6 %) lié à la première annuité de l'emprunt du terrain de foot*

### Recettes d'investissement Répartition des recettes par nature

- Virement section de fonctionnement **32,8 %**
- Excédents de fonct. capitalisés **18,6 %**
- Subventions **18,2 %**
- FCTVA **11,8 %**
- Amortissements **6,5 %**
- Emprunts **4,5 %**
- Opérations sous mandat (*école Vailly*) **3,9 %**
- Produits de cessions (*vente MSP*) **3,7 %**

#### DROITS OUVERTS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE EN 2018

Communes	Longueur de voirie revêtue (ml)	Enveloppe 1			Enveloppe 2		
		FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
		Report 2017	Droits 2018	Total 2018	Report 2017	Droits 2018	Total 2018
La Forclaz	8 263	9 717 €	13 931 €	<b>23 648 €</b>	20 361 €	25 720 €	<b>46 081 €</b>
La Vernaz	6 223	0 €	10 070 €	<b>10 070 €</b>	11 689 €	15 492 €	<b>27 181 €</b>
La Baume	15 412	0 €	23 423 €	<b>23 423 €</b>	49 240 €	24 397 €	<b>73 637 €</b>
Le Biot	8 359	-37 694 €	16 376 €	<b>-21 318 €</b>	-19 514 €	47 045 €	<b>27 531 €</b>
Seytroux	15 708	5 262 €	24 362 €	<b>29 624 €</b>	50 513 €	29 369 €	<b>79 882 €</b>
St Jean d'Aulps	26 063	10 949 €	48 188 €	<b>59 137 €</b>	152 708 €	120 240 €	<b>272 948 €</b>
Essert-Romand	9 208	0 €	15 427 €	<b>15 427 €</b>	34 464 €	27 762 €	<b>62 226 €</b>
La Côte d'Arbroz	4 728	0 €	8 383 €	<b>8 383 €</b>	1 480 €	18 510 €	<b>19 990 €</b>
Montriond	14 561	0 €	32 889 €	<b>32 889 €</b>	54 922 €	122 115 €	<b>177 037 €</b>
Morzine-Avoriaz	41 856	170 219 €	308 880 €	<b>479 099 €</b>	87 078 €	522 856 €	<b>609 934 €</b>
Les Gets	47 129	1 606 €	103 505 €	<b>105 111 €</b>	158 577 €	331 650 €	<b>490 227 €</b>
Reyroz	6 500	20 982 €	30 195 €	<b>51 177 €</b>	9 351 €	16 632 €	<b>25 983 €</b>
Vailly	20 000	12 098 €	37 125 €	<b>49 223 €</b>	44 364 €	32 175 €	<b>76 539 €</b>
Lullin	15 000	3 308 €	35 888 €	<b>39 196 €</b>	21 837 €	44 550 €	<b>66 387 €</b>
Bellevaux	22 500	13 114 €	57 420 €	<b>70 534 €</b>	66 947 €	67 320 €	<b>134 267 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>261 510</b>	<b>209 561 €</b>	<b>766 062 €</b>	<b>975 623 €</b>	<b>744 017 €</b>	<b>1 445 832 €</b>	<b>2 189 849 €</b>

Présentation du budget 2018 par chapitre

**Budget 2018 - Dépenses de fonctionnement**

	<b>BP 2017 + DM</b>	<b>BP 2018</b>
011- charges à caractère gle	5 351 700 €	<b>4 998 400 €</b>
012 – charges de personnel	2 267 100 €	<b>2 238 800 €</b>
014 – atténuation produits	4 602 200 €	<b>4 593 000 €</b>
022 – dépenses imprévues	779 400 €	<b>781 500 €</b>
023 – virement à la SI	3 250 600 €	<b>4 007 600 €</b>
042 - amortissements	753 200 €	<b>798 100 €</b>
65 – autres charges de gestion courante	2 623 000 €	<b>2 971 000 €</b>
66 - charges financières	543 100 €	<b>524 100 €</b>
67 – charges except.	40 000 €	<b>50 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 210 300 €</b>	<b>20 962 500 €</b>

**Budget 2018 - Recettes de fonctionnement**

	<b>BP 2017 + DM</b>	<b>BP 2018</b>
002 - excédent	3 477 971,80 €	<b>3 685 790,90 €</b>
013 – atténuation charges	847,43 €	<b>1 132,92 €</b>
042 – opérations d'ordre	14 200,00 €	<b>13 700,00 €</b>
70 – produits et ventes	1 135 942,13 €	<b>1 041 200,00 €</b>
73 – impôts et taxes	13 397 300,00 €	<b>14 033 800,00 €</b>
74- dotations participations	1 924 320,00 €	<b>1 919 100,00 €</b>
75 – autres produits	211 389,35 €	<b>248 576,18 €</b>
77 – produits exceptionnels	12 000,00 €	<b>19 200,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 210 300 €</b>	<b>20 962 500 €</b>

## Budget 2018 - Dépenses d'investissement

	BP 2017 + DM	BP 2018
001- déficit	1 359 697,86 €	<b>2 269 001,69 €</b>
040 – opérations d'ordre	14 200,00 €	<b>13 700,00 €</b>
16 – rembours. emprunts	814 351,66 €	<b>892 999,64 €</b>
20- immo incorporelles	218 900,00 €	<b>349 314,40 €</b>
21 – immo corporelles	734 322,47 €	<b>1 223 248,75 €</b>
23 – immo en cours	5 963 128,01 €	<b>7 038 235,52 €</b>
458 – opérations ss mandat	726 500,00 €	<b>428 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 834 100,00 €</b>	<b>12 214 500 €</b>

### Budget 2018 - Dépenses d'investissement

• 11 – Administration générale	16 052,51 €	<i>amélioration siège</i>
• 15 – Ascenseurs publics	305 000,00 €	<i>renovation ascenseurs</i>
• 20 – Ferme	9 000,00 €	
• 25 – Crèches	1 290 639,62 €	<i>solde 2 crèches + divers</i>
• 30 – DDVA	190 448,11 €	<i>ALCOTRA + tx divers</i>
• 35 – Musée de la Musique Mécanique	14 375,90 €	
• 36 – Musées de Bellevaux	20 000,00 €	<i>boutique</i>
• 40 - Tourisme	28 500 €	
• 50 – Déchets	1 346 125,80 €	
• 51 – Gymnase	18 000,00 €	
• 52 – Transport	235 000,00 €	<i>auvent cocher Avoriaz</i>
• 53 – Dépôt de matériaux inertes	70 020,00 €	<i>fermeture trou et réhab.</i>
• 54 – ZAE	48 514,40 €	<i>étude ZAD + réserves tx</i>
• 57 – Urbanisme	178 492,26 €	<i>PLUi + modif. PLU</i>
• 56 – Maison de santé	554 126,70 €	<i>MSP Lullin</i>
• 59 – Relais d'Assistantes Maternelles	24 700,00 €	<i>nouveau local</i>
• 60 – Sentiers	158 248,44 €	<i>tx / balisage / 4x4</i>
• 62 – Saisonniers	9 462,76 €	<i>aménagement MSAP</i>
• 63 – Réseau des bibliothèques	5 992,00 €	<i>nouveau local</i>
• 65 – Écoles de Musique	0,00 €	
• 75 – Foot	1 392 089,70 €	<i>synthétique</i>
• 80 – Locaux techniques	0,00 €	
• 81 – Voirie	2 296 071,80 €	
• 82 - GEMAPI	359 000 €	<i>torrent du Clou + divers</i>
• 90 – Gendarmerie	10 000,00 €	<i>peinture extérieure</i>

## Budget 2018 - Recettes d'investissement

	BP 2017 + DM	BP 2018
021 – virement section fonct	3 250 600,00 €	<b>4 007 600,00 €</b>
024 – cessions d'immo	497 300,00 €	<b>453 500,00 €</b>
040 - amortissements	753 200,00 €	<b>798 100,00 €</b>
10 – FCTVA et 1068	2 357 200,00 €	<b>3 705 000,00 €</b>
13 - subventions	1 746 300,00 €	<b>2 224 900,00 €</b>
16 – emprunts	480 000,00 €	<b>546 000,00 €</b>
458 – opérations ss mandat	746 500,00 €	<b>479 400,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	9 834 100 €	<b>12 214 500 €</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du budget principal.**

### 3.7.5 Vote des taux des 4 taxes pour 2018

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le budget qui vient d'être voté a été établi sans augmentation des taux de fiscalité, et ce conformément à ce qui avait été demandé lors du débat d'orientations budgétaires :

	Proposition 2018	2016-2017	2011-2015
TH	6,12 %	6,12 %	5,99 %
TFPB	5,39 %	5,39 %	5,27 %
TFPNB	24,66 %	24,66 %	24,12 %

Concernant la cotisation foncière unique, Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC est passée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et qu'il appartient donc au conseil communautaire de voter un taux de CFE unique à l'échelle des 15 communes, avec un lissage progressif des taux communaux sur la base d'une durée d'intégration de 5 ans. Il rappelle que le taux de CFE voté pour 2017 était de 26,56 %, ce qui correspond au taux moyen pondéré constaté en 2016 sur l'ensemble des communes membres. Les taux de CFE qui se sont appliqués en 2017 sur chaque commune et ceux qui s'appliqueront en 2018, sur la base de ce taux moyen pondéré et du lissage fixé 5 ans, sont les suivants :

	Taux 2017	Taux 2018
LA BAUME	27,32	<b>27,15</b>
BELLEVAUX	28,67	<b>28,16</b>
LE BIOT	24,61	<b>25,12</b>
LA COTE D'ARBROZ	21,56	<b>22,83</b>
ESSERT-ROMAND	23,80	<b>24,51</b>
LA FORCLAZ	29,45	<b>28,74</b>
LES GETS	27,01	<b>26,91</b>
LULLIN	26,33	<b>26,40</b>
MONTRIOND	22,97	<b>23,88</b>
MORZINE	26,38	<b>26,45</b>
REYVROZ	29,50	<b>28,79</b>
ST JEAN D'AULPS	29,13	<b>28,51</b>
SEYTROUX	21,47	<b>22,76</b>
VAILLY	31,50	<b>30,29</b>
LA VERNAZ	29,74	<b>28,97</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de la fiscalité pour l'année 2018 selon les valeurs suivantes :**

- **taxe d'habitation :** **6,12 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties :** **5,39 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **24,65 %**
- **cotisation foncière des entreprises :** **26,56 %**

### 3.7.6 Vote des taux de la TEOM pour 2018

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que le conseil communautaire avait validé, lors du vote des taux de TEOM pour 2017, le principe du lissage progressif de ces taux en vue d'arriver à un taux unique en 2026 :

	TEOM voté 16	TEOM 2017	TEOM 2018	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021	TEOM 2022	TEOM 2023	TEOM 2024	TEOM 2025	TEOM 2026
AVORIAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
BELLEVAUX	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LULLIN	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
VAILLY	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
REYVROZ	8,50%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA VERNAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA BAUME	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
MONTRIOND	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA FORCLAZ	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LA COTE	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
ESSERT	8,00%	7,83%	7,66%	7,49%	7,32%	7,15%	6,98%	6,81%	6,64%	6,47%	6,30%
LE BIOT	6,15%	6,15%	6,18%	6,18%	6,21%	6,21%	6,24%	6,24%	6,27%	6,27%	6,30%
ST JEAN	6,15%	6,15%	6,18%	6,18%	6,21%	6,21%	6,24%	6,24%	6,27%	6,27%	6,30%
SEYTROUX	5,70%	5,76%	5,82%	5,88%	5,94%	6,00%	6,06%	6,12%	6,18%	6,24%	6,30%
MORZINE	5,00%	5,15%	5,26%	5,39%	5,52%	5,65%	5,78%	5,91%	6,04%	6,17%	6,30%
LES GETS	5,00%	5,15%	5,26%	5,39%	5,52%	5,65%	5,78%	5,91%	6,04%	6,17%	6,30%
RECETTE	2 438 k€	2 420 k€	2 423 k€	2 424 k€	2 426 k€	2 427 k€	2 430 k€	2 431 k€	2 433 k€	2 434 k€	2 436 k€



Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'excédent repris au service Déchets est très confortable et précise qu'une circulaire préfectorale est venue récemment rappeler que les taux de la TEOM devaient être fixés en vue d'obtenir les produits nécessaires à l'équilibre des dépenses du service Déchets et qu'on pourra difficilement justifier sur le long terme de conserver un tel excédent. Jean-Claude MORAND rappelle que des investissements importants sont à prévoir (sécurisation des déchèteries, couverture de la déchèterie d'Avoriaz, aménagement d'un quai de transfert...). Une fois ces investissements réalisés, il souligne qu'il pourra être envisagé de baisser les taux de la TEOM afin de ne conserver que les produits nécessaires au fonctionnement du service.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote la TEOM 2018 sur la base des taux présentés dans le tableau ci-dessous :**

Zone	Périmètre	Taux 2018
Zone 1	Avoriaz – Bellevaux – Lullin – Vailly – Reyvroz - La Vernaz La Forclaz La Baume – Montriond – La Côte d'Arbroz Essert-Romand	<b>7,66 %</b>
Zone 2	Le Biot – Saint Jean d'Aulps	<b>6,18 %</b>
Zone 3	Seytroux	<b>5,82 %</b>
Zone 4	Morzine – Les Gets	<b>5,26 %</b>

### 3.7.7 Vote de nouveaux tarifs pour le DDVA

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

• Coffret calligraphie avec porte -plume en bois et encre	6,80 €	14,80 €
• Coffret calligraphie avec porte- plume en verre et encre	6,80 €	14,80 €
• Coffret calligraphie avec plume et encre	7,10 €	15,80 €
• Encre en pot (15ml)	3,00 €	6,10 €
• Porte-plume avec sa plume	2,15 €	4,90 €
• Bourse en forme de feuille	19,90 €	42,00 €
• Bouteille avec 8 gommes abeilles	2,80 €	5,90 €
• Collier ou bracelet en laiton doré (différents modèles) avec sa boîte	9,00 €	25,00 €
• Petit ange de Raphael sur bracelet sur cordon	5,00 €	13,00 €
• Ange sur pierre en verre h.3,5cm	0,45 €	2,50 €
• Stylo chevalier	2,05 €	4,50 €
• Mug + Cuillère mosaïque bleue	3,75 €	7,50 €
• 2 Mugs mosaïque bleue	3,80 €	9,50 €
• Decalco tournoi ou banquet	3,11 €	6,80 €
• Porte-clefs casque (7 modèles)	1,90 €	4,00 €
• Bourse coquille du pèlerin	15,50 €	29,50 €
• Bourse du pèlerin en forme de cœur	12,10 €	23,80 €
• Bourse du pèlerin ronde petit modèle cognac	12,10 €	23,80 €
• Bourse du pèlerin ronde moyen modèle cognac	12,10 €	23,80 €
• Bourse du pèlerin ronde grand modèle marron	14,90 €	28,80 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.**

## 4- Personnel

### 4.1 Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, comme chaque année, les postes saisonniers nécessaires au fonctionnement des services :

- Sentiers
  - 2 postes du 25 avril au 24 octobre 2018
  - 4 postes du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018
- Dépôt d'inertes
  - 1 poste du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018
- Déchets Avoriaz
  - 1 poste du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018

- Voirie – émulsion
  - 5 postes du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018
- Voirie – polyvalent
  - 1 poste du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018
- Voirie (polyvalent) / déchets (déchetterie Vailly)
  - 1 poste du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018
- Déchets
  - 2 postes du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018
  - 1 poste à 14h/sem. du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2018
  - 1 poste du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2018 (remplacement maladie)
- Domaine de Découverte
  - 2 postes du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2018

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces 21 postes.**

#### ***4.2 Mise à disposition d'un agent technique par la commune de Morzine***

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que la CCHC gère de plus en plus de bâtiments au fur et à mesure des transferts de compétence qui sont opérés et rappelle qu'un seul agent est actuellement affecté à l'entretien de ces bâtiments. Face à la nécessité de recruter une personne supplémentaire, il fait part de la proposition faite par la commune de Morzine de mettre à disposition l'un de ses agents, Philippe TRICOT (qui a donné son accord), au profit de la CCHC pour la période du 14 mai 2018 au 31 octobre 2018. Il précise que M. TRICOT travaillera à 40 % pour le compte de la CCHC et à 60 % pour le compte de la commune de La Vernaz (par refacturation).

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention nécessaire à la mise à disposition de cet agent.**

### **5- Urbanisme**

#### ***5.1 Modification n° 10 du PLU de Morzine : nouvelle délibération***

Madame la Présidente rappelle brièvement les attendus de la modification n°10 du PLU de Morzine en cours d'étude : affinage de zones urbaines, modification de certains articles du règlement, mise en conformité d'orientations d'aménagement du village.

Gérard BERGER, Maire de Morzine, présente ensuite les sollicitations de la commune aux regards des différentes réunions du groupe de travail, notamment sur le secteur d'Avoriaz et des spécificités de la station. Ainsi pour tenir compte des dispositions de la loi ALUR qui réintègrent les règlements des lotissements dans les PLU, il est nécessaire d'apporter des précisions sur les dispositions en vigueur sur les différents secteurs d'Avoriaz :

- de façon à assurer une protection du caractère architectural remarquable de la station pour les extensions des bâtiments existants et les constructions nouvelles à venir, les abords des bâtiments, ... ;
- pour adapter le tissu commercial à l'évolution de la station : maintien des commerces et gestion des reconversions ;
- pour mettre en cohérence le contexte réglementaire avec l'évolution du tourisme, notamment le renouvellement du parc hôtelier sur l'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) « Avoriaz-Gare d'Arrivée Place Jean Vuarnet » (zones Utea 1 et 2), il est demandé la suppression du seuil de 3500 m<sup>2</sup> de surface de plancher pour l'élever à 10000 m<sup>2</sup> soit en deçà du seuil d'une UTN. Le projet est une UTN locale non soumise à la procédure UTN car situé dans l'enveloppe urbaine existante, cependant une évaluation environnementale proportionnée sera réalisée afin de mesurer l'impact du projet ;
- pour préciser les conditions de réalisation d'éventuels équipements publics nouveaux : école de ski, salle hors sac,....

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de compléter la modification de droit commun n° 10 du PLU de la commune de Morzine prescrite par délibération du 4 avril 2018 selon les sollicitations de la commune transcrites ci-avant.**

## **5.2 Mise en place du DPU sur les communes de la CCHC**

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'exercice du DPU sur certaines communes a fait récemment l'objet de recours sur la forme de la délibération communale l'ayant instauré. Afin de limiter les risques de recours, il propose que le conseil communautaire réinstalle ce DPU sur l'ensemble des communes dotées d'un PLU pour l'intégralité des zones U et AU (comme cela a été fait pour Le Biot et Jean d'Aulps) : affichage, publicité, justificatif, plus de secteur délimité,... Pour les communes ayant une carte communale, il précise que le code de l'urbanisme prévoit que l'on peut instituer aussi un DPU mais uniquement sur des périmètres où des projets d'équipement et/ou d'aménagement sont clairement définis.

Georges LAGRANGE aimerait savoir s'il est question d'instaurer un DPU simple ou un DPU renforcé (qui existe déjà sur certaines communes). Stéphane PUGIN-BRON précise que c'est le DPU simple qui devait être institué ce soir et qu'il ne sait pas s'il est juridiquement possible d'instaurer un DPU renforcé sur l'ensemble des communes dotées d'un PLU. Il propose donc de représenter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## **5.3 Lancement d'une déclaration de projet au col du Corbier**

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'aménagement d'une base de trail au col du Corbier dans le cadre de la diversification de la station nécessite la construction d'un bâtiment d'accueil sur une zone N du PLU, d'où la nécessité de mettre en œuvre une Déclaration de Projet comprenant :

- une évaluation environnementale avec passage en CDNPS,
- la mise en place d'une STECAL avec passage en CDPENAF,

Le problème, c'est que le conseil communautaire avait décidé en novembre 2017 de ne plus lancer de procédure de modification des documents d'urbanisme communaux vu l'avancement du PLUi-H. Pour pallier à ceci, le maire du Biot propose la prise en charge par la commune de 50 % des frais via un fonds de concours (coût estimé 20 à 23 000 € HT).

Gérard BERGER ne voit pas pourquoi on devrait empêcher le lancement de projets communaux dans l'attente du PLUi-H et considère que la CCHC n'a pas à s'y opposer, ni à fixer de date butoir pour des demandes de modifications.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas fixer de date butoir pour les modifications des documents d'urbanisme communaux mais conditionne ces modifications à l'apport d'un fonds de concours communal à hauteur de 50 % de la dépense.**

## **6- Marchés publics**

### **6.1 Travaux d'entretien de la voirie**

Charles-Henri MONTET rappelle qu'une nouvelle consultation a été lancée pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie. Il souligne que c'est un marché à bons de commandes d'un an, renouvelable 2 fois. Après analyse des offres par Gilles CHARLIER et Eric BIDAL, Gilbert PEILLEX propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS et charge Madame la Présidente des différentes formalités à accomplir.**

### **6.2 Pôle petite enfance de Vailly : avenant au lot n° 5**

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire de passer un avenant avec l'entreprise VERGORI (titulaire du lot n° 5) correspondant à la plus-value sur châssis M16 pour la mise en place d'un coulissant et d'un fixe :

- montant du marché initial : 125 000,00 € HT
- montant de l'avenant : 400,00 € HT

Gérard BERGER, vu le montant de cet avenant, estime que l'entreprise aurait pu s'abstenir d'établir un devis complémentaire. Gérald LOMBARD se rapprochera de l'entreprise afin de voir si un geste commercial pourra éventuellement être fait si d'autres travaux complémentaires devaient être réalisés.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant.**

## **7- Approbation du Plan de sensibilisation du Geopark Chablais 2018-2022**

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire le Plan de sensibilisation du Geopark Chablais 2018-2022. Il précise que ce plan constitue la feuille de route de l'ensemble des actions qui seront menées entre 2018 et 2022 et propose d'acter la maîtrise d'ouvrage de la CCHC pour les actions fléchées dans le plan (10 800 € sur 5 ans pour les animations organisées sur les géosites et 15 000 € sur 5 ans pour le remplacement du mobilier) et de solliciter la participation financière du Département de la Haute-Savoie.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, acte la maîtrise d'ouvrage de la CCHC pour les actions fléchées dans le Plan de sensibilisation du Geopark Chablais 2018-2022 et sollicite la participation financière du Département de la Haute-Savoie.**

Le Biot, le 16 avril 2018

La Présidente